



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 36972

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le rôle important que jouent les personnels non enseignants dans les établissements scolaires. Les conseillers principaux d'éducation (CPE) et les documentalistes sont amenés à prendre une part de plus en plus active dans le rôle éducatif de l'école, qui se résume de moins en moins à un tête-à-tête entre élèves et enseignants. Malgré cette importance, on constate une baisse du nombre de postes de CPE et de documentalistes. Il lui demande ce qu'il compte faire pour renforcer le rôle des documentalistes et des CPE au sein des établissements.

Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à offrir aux concours des personnels enseignants du second degré pour 2004 s'appuie sur une analyse précise du besoin en professeurs pour la rentrée 2005. Celui-ci est fonction des départs définitifs d'enseignants, notamment en retraite, mais aussi de l'évolution attendue du nombre d'élèves et de l'évolution des formations offertes. Les sorties définitives des corps de professeurs du second degré pour la rentrée 2005 sont estimées à 16 500. Entre 2004 et 2006, la baisse du nombre d'élèves dans le second degré approchera 100 000. La prise en compte de cette baisse pour la rentrée 2005 conduit à une diminution du besoin en professeurs. Dans la répartition des postes entre disciplines, il a été donné priorité aux disciplines centrales des collèges et des lycées, et plus particulièrement à celles présentant des besoins en expansion. A l'inverse, les postes ont été ajustés plus sensiblement à la baisse pour les disciplines dans lesquelles les besoins sont saturés. En ce qui concerne les conseillers principaux d'éducation (CPE), les demandes académiques sont cette année en très nette diminution (- 52 %). De plus il faut noter que très peu de départs en retraite sont attendus dans les années à venir dans le corps des CPE. En effet, celui-ci est particulièrement jeune, puisqu'il ne compte que 12,4 % (pour une moyenne nationale de 21 %) de titulaires de 55 ans ou plus. C'est l'ensemble de ces données qui justifie la baisse des postes offerts au concours 2004.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36972

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2004, page 2802

Réponse publiée le : 1er juin 2004, page 4071